

AXA parvient à un accord avec NAB et AXA APH

AXA annonce aujourd'hui qu'AXA, National Australia Bank Limited (« NAB ») et AXA Asia Pacific Holdings Limited (« AXA APH ») sont parvenus à un accord cadre le 30 mars 2010, suite à l'offre annoncée par NAB et AXA APH le 17 décembre 2009 et recommandée par le comité indépendant du conseil d'administration d'AXA APH.

Cet accord cadre consiste en une transaction incluant un « scheme of arrangement » et un accord de vente, par lesquels NAB acquerrait 100% d'AXA APH, dont il conserverait les activités australiennes et néo-zélandaises et céderait à AXA 100% des activités asiatiques.

Les actionnaires minoritaires d'AXA APH auront le choix entre :

- 6,43 dollars australiens en numéraire par action AXA APH; et
- 0,1745 action NAB et 1,59 dollar australien en numéraire par action AXA APH.

Les actionnaires d'AXA APH ont reçu le dividende 2009 final d'AXA APH d'un montant de 9,25 centimes par action.

Cette transaction est soumise à certaines obligations et conditions usuelles, incluant notamment l'obtention d'autorisations de divers accords réglementaires par NAB et/ou AXA qui devrait intervenir dans le courant du deuxième trimestre 2010 préalablement au vote des actionnaires minoritaires d'AXA APH sur l'opération. Les principales autorisations ou non objections devront être obtenues de l'autorité de la concurrence australienne (ACCC) et d'autres autorités réglementaires australiennes et néo-zélandaises (principalement APRA et le trésor fédéral), ainsi qu'asiatiques.

Impacts pour AXA

Dans le cadre de cette transaction, NAB achèterait les actions d'AXA dans AXA APH pour 7,2 milliards de dollars australiens en numéraire¹ et AXA acquerrait auprès de NAB 100% des activités asiatiques d'AXA APH pour 9,4 milliards de dollars australiens en numéraire.

Dans cette transaction avec NAB, AXA paierait un montant net en numéraire de 2,2 milliards de dollars australiens (soit 1,4 milliard d'euros), correspondant à la différence entre (i) 100% de la valeur des activités asiatiques d'AXA APH et (ii) 54% de la valeur d'AXA APH. Ce montant est équivalent à celui qu'AXA aurait payé dans la précédente offre conjointe formulée avec AMP, telle que décrite dans le communiqué de presse publié par AXA le 13 décembre 2009.

Dans le cadre de la transaction, AXA APH remboursera un prêt interne de 0,7 milliard de dollars australiens (soit environ 0,4 milliard d'euros) consenti par AXA et AXA souscrirait une dette senior de 0,6 milliard de dollars australiens (soit environ 0,4 milliard d'euros), émise par une filiale de NAB.

Selon ces termes, la transaction aurait les impacts suivants sur AXA :

- Relatif en résultat par action en 2010²,
- -1 pt sur le ratio solvabilité I, qui était de 171% au 31 décembre 2009,
- +3 pts de ratio d'endettement³, qui était de 26% au 31 décembre 2009,
- + 0,7 milliard d'euros de plus value nette réalisée, comptabilisé en résultat net.

AXA a reçu de AXA APH en 2010 un dividende au titre de l'année 2009 d'un montant de 103 millions de dollars australiens (soit environ 70 millions d'euros).

(1) Sur la base de 6,43 dollars australiens par action AXA APH

(2) Ne prend pas en compte l'augmentation de capital réalisée par AXA le 4 décembre 2009

(3) (Dettes de financement nettes + dette subordonnée perpétuelle) divisé par (fonds propres, hors juste valeur constatée en fonds propres + dettes de financement nettes)

Chiffres clés d'AXA APH en 2009

2009	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Volume des affaires nouvelles	Valeur des affaires nouvelles	ANR	Valeur de portefeuille	EV Vie
en millions d'euros	IFRS	IFRS					
Australie / NZ	1 532	73	498	70	884	979	1 863
Asie	1 367	244	340	213	548	2 159	2 707
Total	2 899	317	838	283	1 433	3 138	4 571

Note : tel que publié pour les résultats 2009 et dans le supplément financier (sauf pour le résultat opérationnel où les coûts de la holding AXA APH ont été partagés entre l'Australie et l'Asie).

Ces chiffres sont calculés sur base des taux de conversion moyens 2009 pour le chiffre d'affaires, le résultat, le volume des affaires nouvelles et la valeur des affaires nouvelles, et au 31 décembre 2009 pour le bilan et l'EV.

L'EV inclut l'ANR de l'Inde qui n'est pas modélisé.

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 90,1 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 3,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2009, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 014 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) AXA est négociée sur la plateforme OTC QX sous le symbole AXAHY.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site institutionnel du Groupe AXA : www.axa.com

Relations investisseurs AXA

Mattieu Rouot: +33 1 40 75 46 85
Gilbert Chahine: +33 1 40 75 56 07
Paul-Antoine Cristofari: +33 1 40 75 73 60
Sylvie Gleises: +33 1 40 75 49 05

Relations presse AXA

Emmanuel Touzeau: +33 1 40 75 46 74
Armelle Vercken: +33 1 40 75 46 42

Actionnaires individuels AXA : +33 1 40 75 48 43

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques, identifiés ou non, et des incertitudes et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer notamment à la section « Avertissements » page 2 du Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.